

MAITRE D'APPRENTISSAGE CONFIRMÉ

LIEU(X) DE FORMATION

BTP CFA LOIRE ATLANTIQUE
27, rue de la Rivaudière –BP 60159
44802 SAINT HERBLAIN CEDEX

PUBLIC CONCERNÉ

Par la voie de la formation continue :
Salariés du bâtiment

EFFECTIF

MINI : 5 stagiaire
MAXI : 12 stagiaires

PRÉ-REQUIS

Sans

DURÉE / DATES

3 jour(s) – 21 heures

Plusieurs sessions :

Jeudi 01, vendredi 02 et vendredi 23 avril 2021
ou

Jeudi 10, vendredi 11 juin et vendredi 02 juillet 2021

Horaires : 8h30-12h30 /13h30-16h30

COÛT DE LA FORMATION

300€ net de taxe par stagiaire

MATÉRIEL À PRÉVOIR POUR LA FORMATION

le nécessaire d'écriture

INFOS ET INSCRIPTION

Sandra LEDUC
Chargée de relation entreprise
Formation continue
02 40 92 95 55
sandra.leduc@ccca-btp.fr
<https://www.cfabtp44.com/>

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Accueillir un apprenti dans l'entreprise
- Former l'apprenti au sein de l'entreprise
- Suivre la formation de l'apprenti au CFA et en entreprise
- Evaluer l'apprenti
- Préparer le dossier de candidature au titre de Maître d'Apprentissage confirmé

CONTENU

Journée 1 : Connaître le contexte, le CFA et les acteurs de l'apprentissage
Identifier le rôle et les missions du maître d'apprentissage
Accueillir et intégrer en sécurité un apprenant dans l'entreprise

Journée 2 : Présentation de la génération Z
Organiser et suivre la formation de l'apprenti
Transmettre ses savoirs et savoir-faire
Encadrer un apprenti adolescent
Construire un parcours de formation en situation de travail

Journée 3 : Evaluer l'apprenti pour faciliter sa progression et pour l'examen (CCF)
Préparation du dossier de candidature Maître d'Apprentissage Confirmé

SUIVI ET ÉVALUATION

Encadrement pédagogique : M.GRENAUD Laurent, qualifié et expérimenté

Moyens matériels : Salle équipée de vidéoprojecteur

Moyens pédagogiques : Approche théorique / Mise en situation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Suivi pédagogique : Sans objet

Modalités de suivi de l'exécution : Feuille de présence

Modalités d'évaluation :

- Dossier à compléter pour le titre de Maître d'Apprentissage Confirmé
- Grille d'évaluation sur le contenu de la formation

Certification visée :

Titre professionnel de Maître d'Apprentissage Confirmé, délivré par la CPREF

A noter : le titre ne peut être délivré que si le salarié remplit ces 3 critères :

- 5 ans d'expérience dans le bâtiment
- 2 ans d'expérience dans l'encadrement de jeunes
- Coefficient 230 sur la grille salariale

SANCTION

Attestation de formation